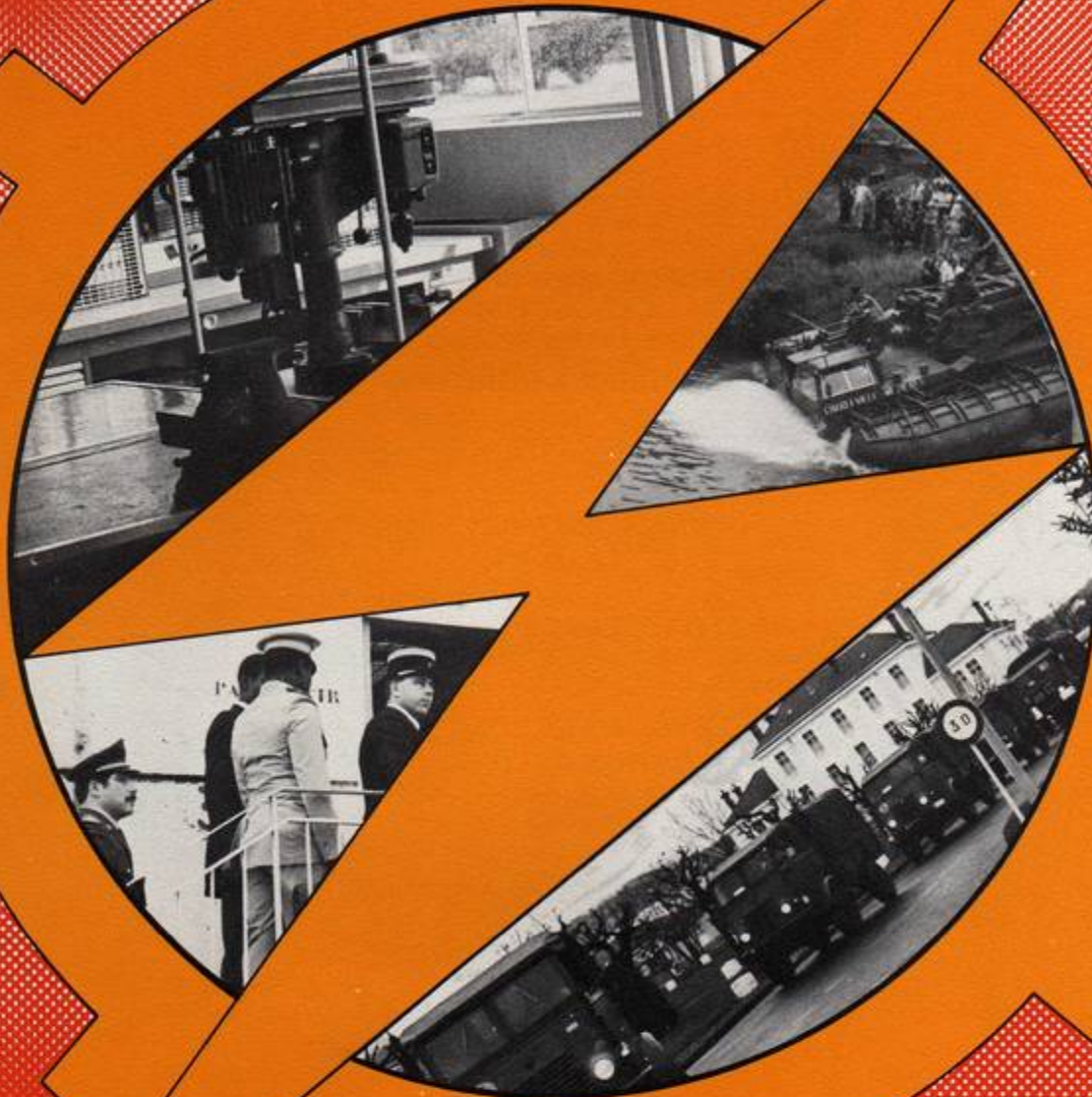


ACTUALITE

N°30



OCTOBRE 1983





Président
Lieutenant-Colonel HERRY

Membres de droit
Médecin-chef VANHEMS
BPSR - Capitaine PERIGNON
Président des Lieutenants
Président des S/O - Major TOMELKA

Conseiller technique audio-visuel
Capitaine THEVENON

Membres groupement de jeunes

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
CN DE CASTELNAU		CN LANGE	
ESOA TCHICAHIA	11 ^e cie	ESOA RIVAUD	
HOSMANN	11 ^e cie	HERNANDEZ	
VANNIER	12 ^e cie	ALONZO	
VISINNE	12 ^e cie	PEVOSTAT	
MEVEL	13 ^e cie	POMPOUGNAC	
ANDRE	13 ^e cie	AMOROUX	
LEDORTZ	21 ^e cie	DENEGE	
MONTAURIER	21 ^e cie	VALENTIN	
DUPAVILLON	22 ^e cie	SOUBRAT	
VIGNON	22 ^e cie	HATTY	

**La commission
de l'information
et du cadre de vie**

Membres du bataillon

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
ESOA DELHOMME	31 ^e cie	HURON	
DEFOSSEZ	31 ^e cie	CHIROUZE	
NOEL	32 ^e cie	GUILLOUARD	
POINTAS	32 ^e cie	DOREY	
PIGEON	33 ^e cie	GEORGE	
BADOR	33 ^e cie	GARGAN	

Membres de la Compagnie Ecole

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
SGT CHAUSSE	SGT GABORIT
Soldat MARTIN	C/C BOURINET
Soldat COSTA	Soldat MOURNEAU

CONTACTEZ SES MEMBRES - AIDEZ-LES

APPORTEZ VOS SUGGESTIONS !

Une réputation qui vaut à l'école de nombreuses visites.



5 octobre 1983 - Visite du Médecin Général Inspecteur EHRHART.



6 octobre 1983 - Visite des gendarmes en stage de pédagogie à l'Ecole de Montluçon.



15 octobre 1983

Visite d'anciens
auditeurs à l'ins-
titut des hautes
études de la Dé-
fense Nationale.

et

des représentants
des chambres de
commerce régio-
nales.



7 octobre 1983

En présence du général Fouquet-Lapar et des autorités conviées à l'inauguration de la division électromécanique, l'élève sous-officier ARAGON de la 13^e cie coupe le ruban traditionnel.

Ce geste met un terme à l'angoissante question qui restait posée depuis le mois de décembre 1982 après l'annonce officielle de la fermeture de l'annexe de Tulle :

Serions-nous prêts à temps pour accueillir les élèves électromécaniciens à la rentrée prochaine ?

Une opération menée au pas de charge...

a laquelle ont participé les cadres, les élèves et les militaires du rang de l'Ecole, sans oublier bien sûr le service du génie qui supervisait les entreprises chargées des travaux d'infrastructure... Une œuvre commune en somme.



7 décembre 1982

Première réunion de travail : «Etude du transfert Tulle-Issoire».

Avril

Début des travaux au bâtiment 059.

12 janvier 1983

Choix de l'implantation, réalisation du cahier des charges, mise au point des modalités du transfert des matériels de Tulle vers Issoire.

26 juin 1983

Embarquement des premières caisses à Tulle.

Début mars

Resserrement des installations techniques de l'école au bâtiment 066.

août 1983

Mise en place des matériels d'équipement et d'enseignement au fur et à mesure des livraisons.

Septembre 1983

Câblage des tables de travail par les élèves.

7 octobre 1983

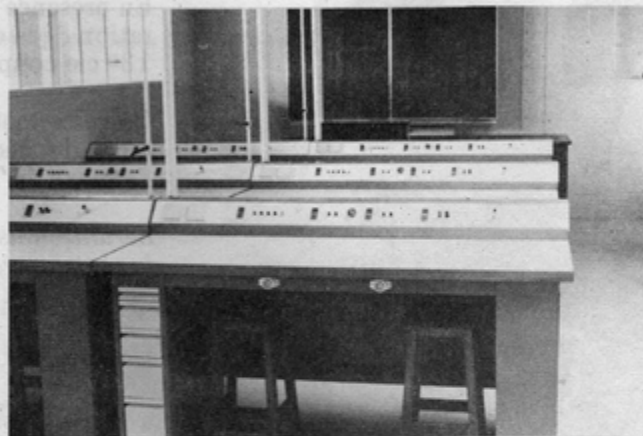
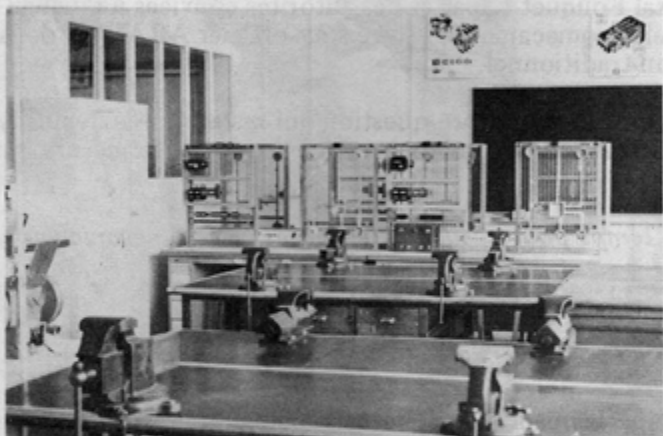
La division est prête...



L'année scolaire est désormais bien engagée :

Pour instruire 179 élèves (49 bac F3 - 130 BEP d'électrotechnicien), la nouvelle division comprend :

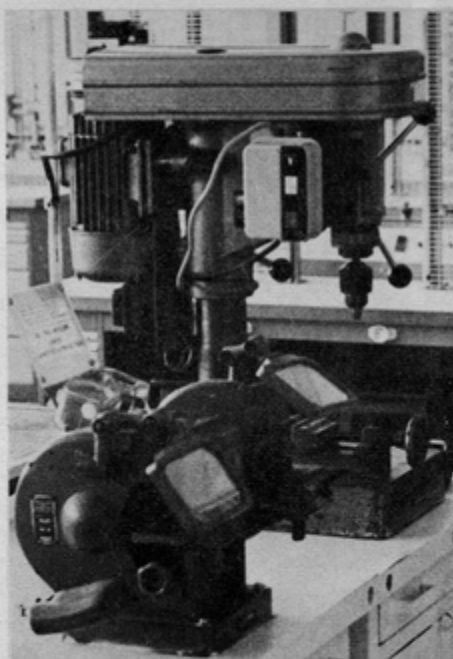
- 4 ensembles pédagogiques BEP-BAC,
- 1 salle mesures-essais (machines tournantes),



1 salle
mesures et
essais
(générale)

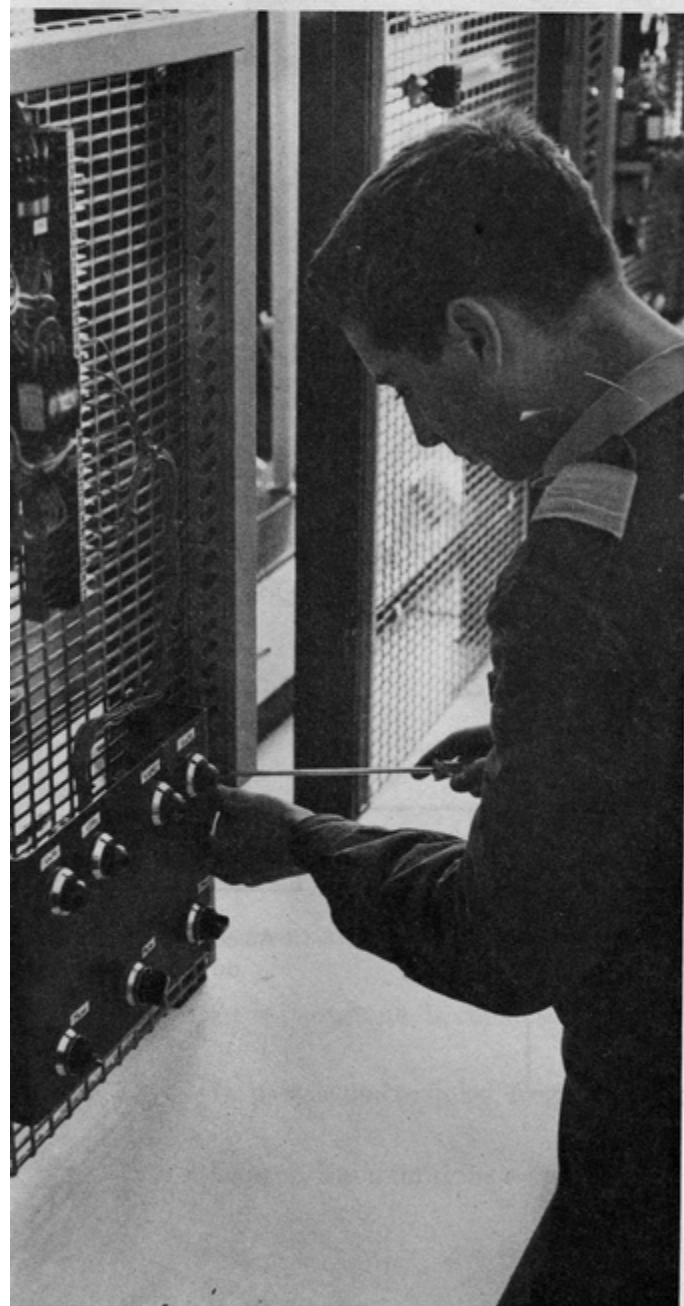
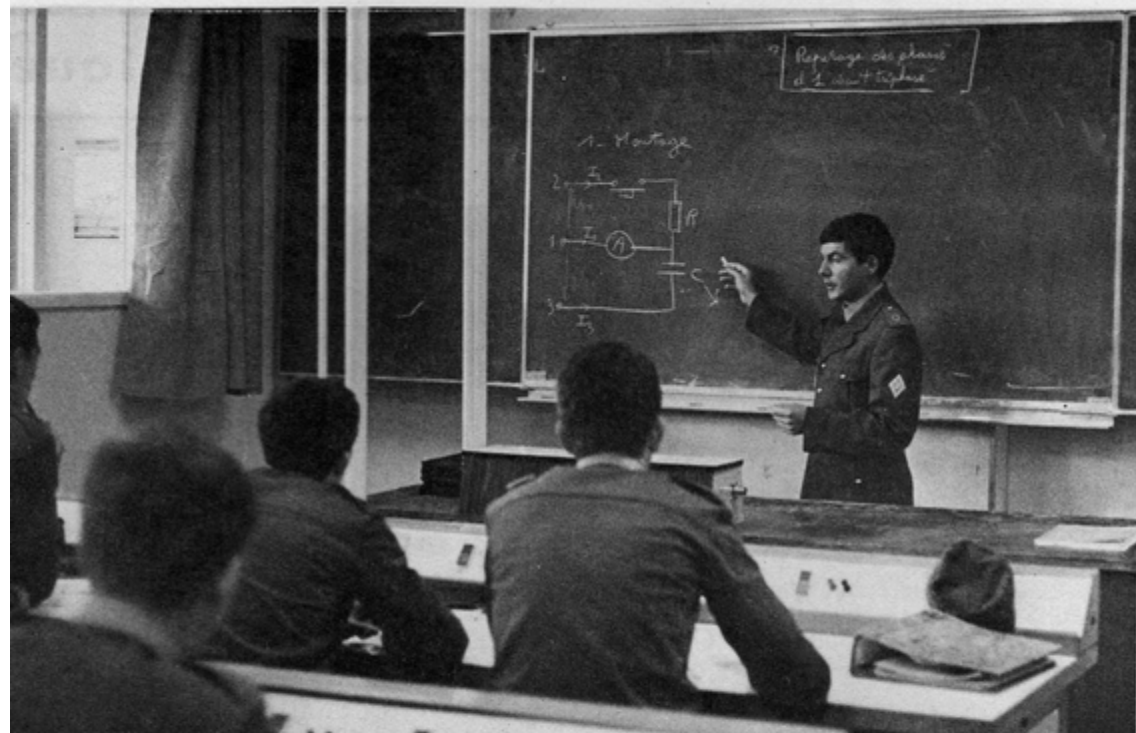


1 salle automatisme BEP



1 ensemble mécanique générale
et robotique.

Un certain nombre de professeurs civils font encore défaut. Ils ont été remplacés par des enseignants du contingent.

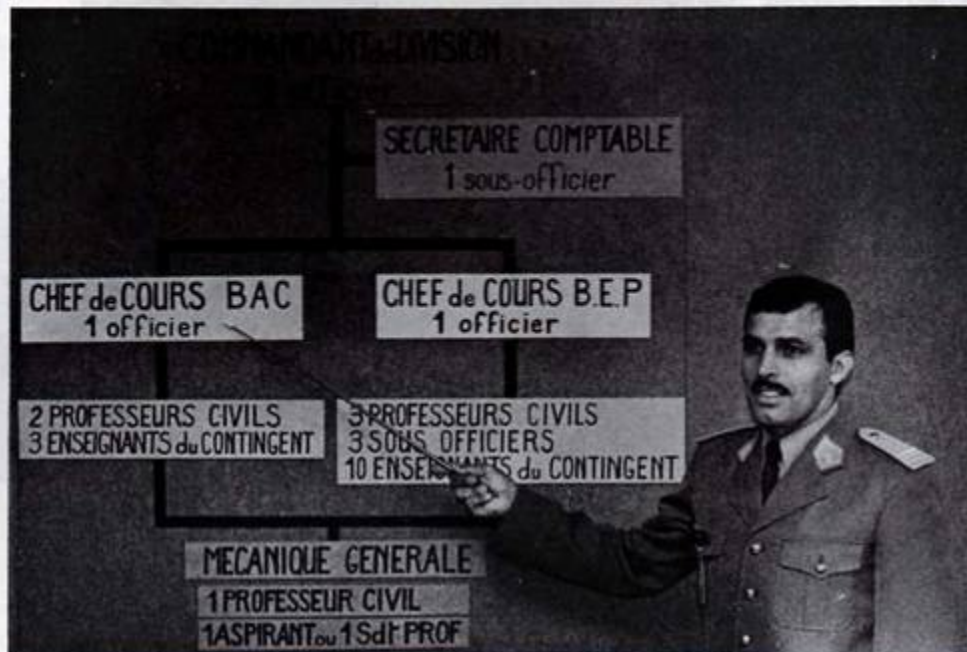


Câblage d'un boîtier de commande



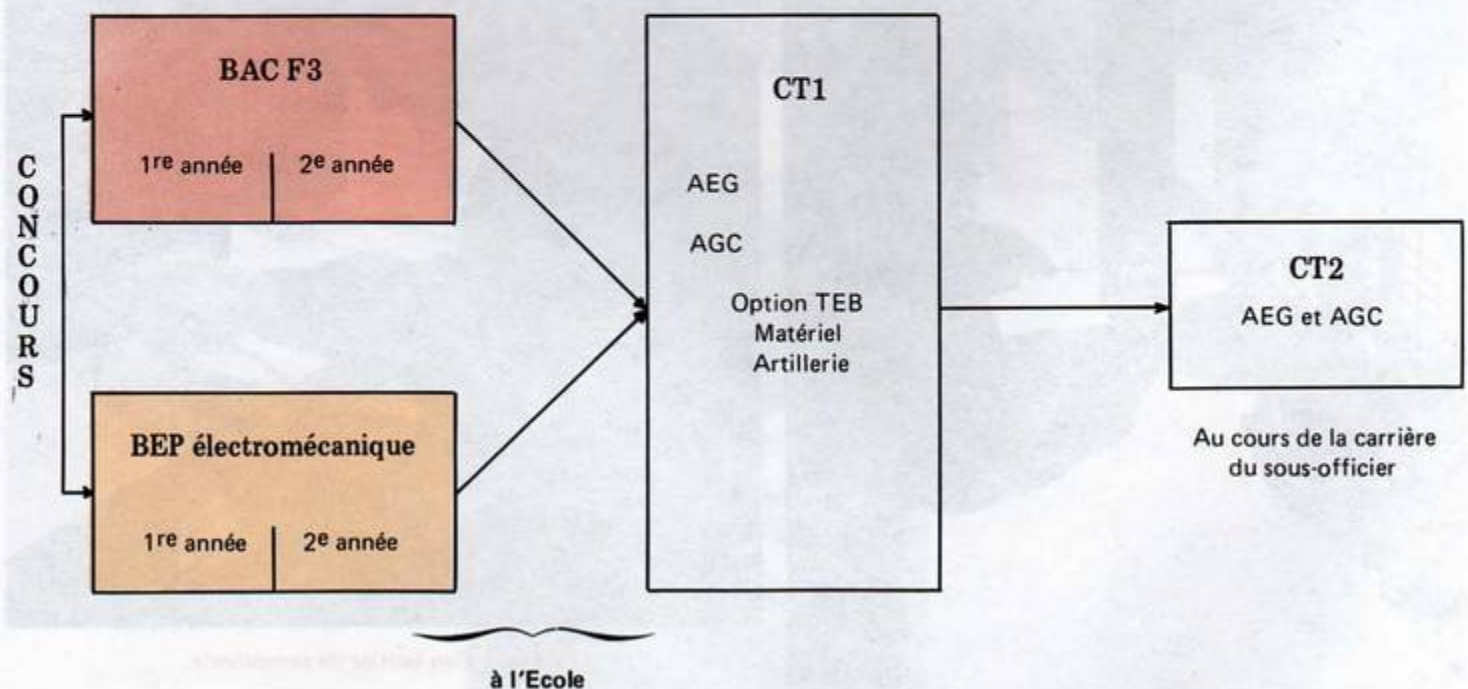
Fixation d'un boîtier de commande.

Organisation de la division électromécanique



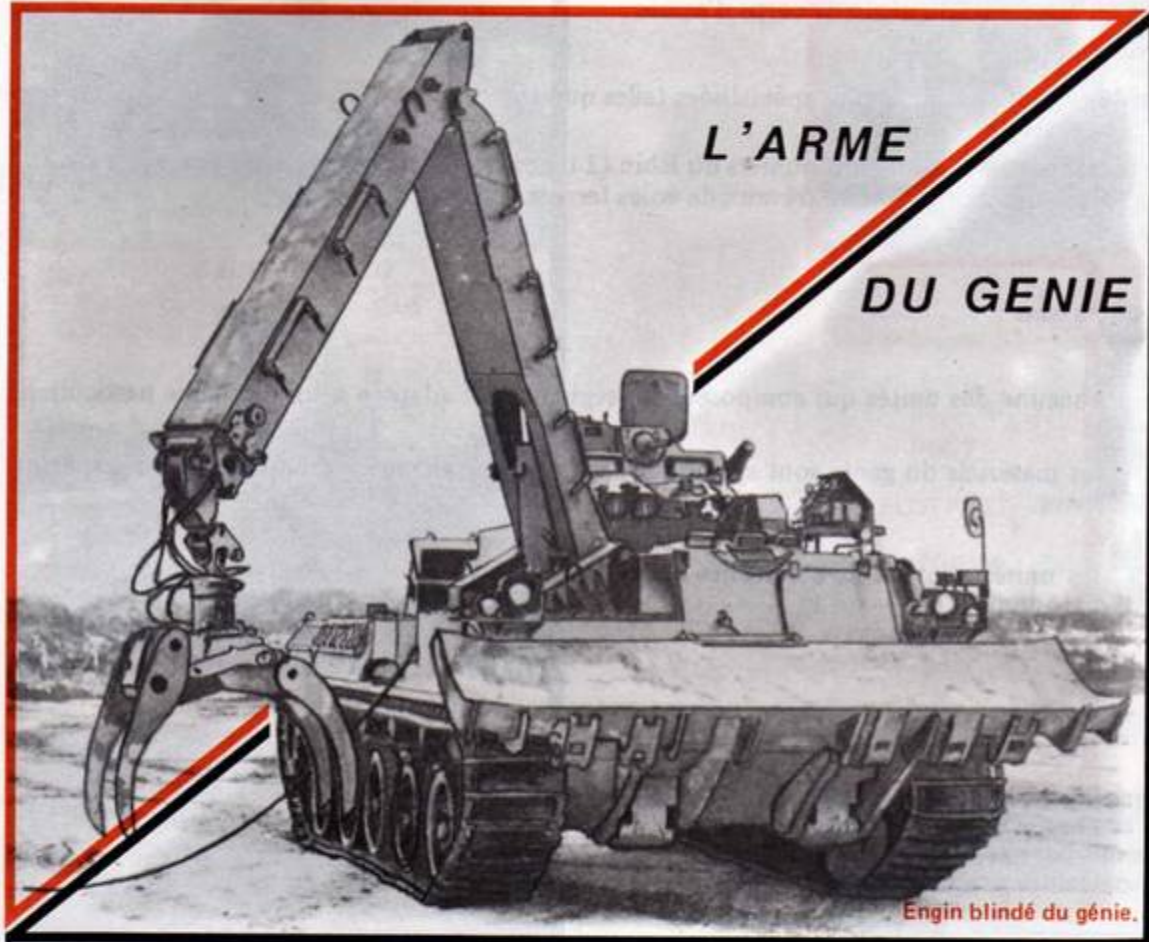
LA «FILIERE» ELECTROMECHANIQUE

Transférée de Tulle à Issoire, la filière électromécanique est destinée à former des spécialistes en électricité appliquée et en automatique. Ceux-ci doivent être capables d'entretenir et de réparer les tourelles des engins blindés, les appareils de production d'énergie autonomes et les matériels assurant la distribution de l'énergie.



Cet article est le fruit d'une étroite collaboration entre la division électromécanique et le BPSR. Suivez l'exemple, la voie est tracée, vous pouvez très certainement faire mieux ! (Note de la rédaction).

Connaissance des armes



Parfois détruire
Souvent construire
Toujours servir

Au même titre que l'artillerie ou le matériel, le génie est une ARME D'APPUI

Son domaine d'action est l'ORGANISATION DU TERRAIN au profit des grandes unités de l'armée de terre.

Missions principales

*Aide à la mobilité : dégagements et rétablissements des itinéraires - franchissements.
Participation à la contre-mobilité : obstructions - destructions.*

Missions particulières

*Appui direct au combat.
Appui d'opérations spéciales : débarquements - opérations aéroportées.*

Missions exceptionnelles

*Protection - aménagement de postes de combat - construction d'ouvrages.
Destruction ou remise en état de l'infrastructure.*

En outre certaines unités du génie sont spécialisées dans les travaux lourds.

(Régiments du génie de l'air affectés à l'entretien des pistes d'envol, ou compagnies de travaux routiers du génie affectées à l'entretien des camps - Détachements chargés de la réalisation et du fonctionnement de l'infrastructure spécialisée des unités basées Outre-mer).

Son domaine d'emploi normal est celui de la DIVISION et du CORPS D'ARMÉE.

Division blindée	1 régiment du génie de division blindée
Division parachutiste	1 régiment de division parachutiste
Division d'infanterie de marine	2 compagnies motorisées
Division alpine	2 compagnies motorisées
Division d'infanterie	2 compagnies motorisées ou mécanisées
Division légère blindée	1 régiment du génie
Corps d'armée	2 régiments du génie de corps d'armée.

Mais le génie possède encore des unités plus spécialisées telles que :

- les régiments de franchissement et de pontonniers du Rhin (1 d'active et 2 de réserve),
- les compagnies d'électromécaniciens et de travaux de voies ferrées.

Ses principales qualités sont :

la polyvalence	chacune des unités qui composent un régiment est adaptée à un problème particulier.
la technicité	les matériels du génie sont spécifiques et leur mise en œuvre est assurée par des spécialistes.
la souplesse	les unités peuvent être détachées jusqu'au 1 ^{er} échelon et agissent souvent de manière autonome.

Ses points faibles

- Un parc de matériels plus important que ses effectifs ne peuvent en entretenir.
- Des charges en temps de paix qu'il faut cumuler avec l'entraînement aux missions du temps de guerre (entretien des camps par exemple).
- De nombreuses spécialités exigeant des stages longs.

SOUS-OFFICIERS appelés à servir dans l'Arme du génie, vous serez jugés

- sur votre capacité à *faire face* rapidement à des *problèmes inédits*,
- sur votre aptitude à *vous familiariser* avec *toutes les techniques de combat*,
- sur votre disponibilité,
- sur votre soif d'entreprendre.

Comme **TECHNICIENS** vous aurez à soutenir les engins les plus divers.

Les plus anciens comme les plus modernes



FOREUSE BENOTO



OBS - TRANSPORT PONT BAILLEY



BOUTEUR - C.R. 8



FOREUSE RAPIDE

**PONT
FLOTTANT
MOTORISE**



MOYON POLYVALENT DU GENIE (avant peinture)



PONT AUTOMOTEUR D'ACCOMPAGNEMENT



ENFOUSSEUR DE MINES



DANGER: LES MUNITIONS A BLANC

Le tir de munitions à blanc offre pour les utilisateurs une grande sécurité à condition d'observer quelques règles d'utilisation.

Sur les armes légères, l'emploi de canon de tir à blanc ou de dispositif de tir à blanc est exigé pour les raisons suivantes :

- 1° – Risque de brûlure par les gaz et matières éjectées.
- 2° – Mauvais fonctionnement de l'arme.

Pendant les transports et déplacements, hors exercice tactique, il est formellement interdit de conserver l'arme approvisionnée.

Les gaz et les matières éjectées de l'arme sont dangereux, en conséquence :

- 1° – Le tir n'est autorisé que si la cible visée est à plus de 4 mètres du tireur.
- 2° – Le tir au visage de l'adversaire est interdit.

Les cartouches doivent être utilisées dans leur état d'origine, tout «bricolage» est interdit.

L'inspection des armes doit être passée obligatoirement en début et en fin d'exercice.

Le montage des dispositifs ou canons de tir à blanc n'est autorisé que pour les exercices.

L'utilisation de grenades à main d'exercice impose aussi quelques règles d'utilisation :

- éviter de garder longtemps en main une grenade dont le dispositif de sécurité vient d'être enlevé,
- le personnel se trouvant au moins à 25 mètres du point d'éclatement doit se protéger les yeux et détourner la tête,
- il est interdit de lancer une grenade en prenant qui que ce soit pour cible,
- il est interdit de «bricoler» les grenades à main,
- il est interdit de tirer des grenades à fusil avec des cartouches à blanc.

ATTENTION

**IL EST INTERDIT DE CONSERVER DES MUNITIONS A BLANC
DANS SON CASIER ... SA VOITURE ... SON PAQUETAGE**